

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SANS RENVOI À UNE COMMISSION

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
1623 (XVI). Admission du Sierra Leone à l'Organisation des Nations Unies (27 septembre 1961) [point 92].....	65
1628 (XVI). Enquête internationale sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de M. Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (26 octobre 1961) [point 93].....	65
1630 (XVI). Admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies (27 octobre 1961) [point 92].....	66
1631 (XVI). Admission de la République islamique de Mauritanie à l'Organisation des Nations Unies (27 octobre 1961) [point 92].....	66
1640 (XVI). Nomination d'un Secrétaire général par intérim (3 novembre 1961)	66
1650 (XVI). Le statut des Algériens prisonniers en France (15 novembre 1961) [point 88].....	66
1651 (XVI). Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (23 novembre 1961) [point 14].....	67
1654 (XVI). La situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (27 novembre 1961) [point 88].....	67
1667 (XVI). Admission du Tanganyika à l'Organisation des Nations Unies (14 décembre 1961) [point 92].....	67
1668 (XVI). Représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies (15 décembre 1961) [points 90 et 91].....	68
1669 (XVI). Rapport du Conseil de sécurité (15 décembre 1961) [point 11]...	68
1670 (XVI). Rapport du Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte (15 décembre 1961) [point 18].....	68
1723 (XVI). Question du Tibet (20 décembre 1961) [point 83].....	68
1741 (XVI). Question de Hongrie (20 décembre 1961) [point 89].....	68
1742 (XVI). La situation en Angola (30 janvier 1962) [point 27].....	69

**1623 (XVI). Admission du Sierra Leone à l'Organisation des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant reçu* la communication du Conseil de sécurité, en date du 26 septembre 1961, recommandant l'admission du Sierra Leone à l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>,

*Ayant examiné* la demande d'admission du Sierra Leone<sup>2</sup>,

*Décide* d'admettre le Sierra Leone à l'Organisation des Nations Unies.

*1018<sup>e</sup> séance plénière,  
27 septembre 1961.*

**1628 (XVI). Enquête internationale sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de M. Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* que, le 18 septembre 1961, l'aéronef transportant M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général, et

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 92 de l'ordre du jour, document A/4888.

<sup>2</sup> Ibid., document A/4763.

quinze fonctionnaires des Nations Unies en mission au service de l'Organisation s'est écrasé dans les environs de l'aéroport de Ndola, en Rhodésie du Nord, causant la mort tragique de M. Hammarskjöld et de tous ceux qui l'accompagnaient,

*Notant* que la fin désastreuse de ce vol entrepris au nom et au service des Nations Unies suscite l'inquiétude dans le monde entier,

*Notant* que le monde se préoccupe vivement de cette tragédie et des circonstances qui l'ont entourée, lesquelles justifient une enquête internationale, dont l'absence ne peut qu'entretenir les conjectures indésirables qui ont cours actuellement,

*Notant en outre* que des enquêtes ont été ou sont menées par les gouvernements ou les parties intéressés,

*Jugeant souhaitable et nécessaire* que, indépendamment de ces actions, une enquête sur ces incidents, qui concernent les Nations Unies, soit menée sous l'autorité et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Exprime la profonde émotion et la douleur* que lui cause la mort de M. Hammarskjöld et des autres personnes dont les noms suivent, qui sont mortes en même temps que lui au service des Nations Unies dans cette catastrophe aérienne: